



Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le



ID : 046-200092138-20220413-2022041308-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE  
AVAL

N° 20220413 -O8

**DEPARTEMENT DU LOT**

Nombre de membres :

- en exercice = 22
- présents = 12
- votants = 13

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à SAINT-CERE, sous la présidence de Monsieur AYROLES Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PEIRANI

Date de la convocation : 25 mars 2022

**Présents : 12**

ARAQUE Fausto, AYROLES Francis, BES Didier, BOUCHEZ Murielle, CESANO Lionel, DELMAS Jean-Pierre (suppléant de BERTHOUMIEU Marie), FOUCHE Jean-Claude, LEROUX Michel, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel.

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 1**

MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel

**Absents dont excusés : 10**

AUBRUN Jeannine, BERTHOUMIEU Marie, CANCHES Michel, DA FONSECA Thierry, DELANDE Claire, JAUZAC Catherine, LAVERGNE AZARD Loïc, LUDIER Stéphane, PEYRICAL René, THEBAUD Michel.

**OBJET : Validation et sollicitation des partenaires financiers pour le programme d'actions 2022**

Suite aux validations des EPCI membres du syndicat pour les actions à mener sur leur territoire,

Suite au débat d'orientation budgétaire du 23 mars 2022,

Suite au vote du budget du syndicat,

Vu les actions et orientations engagées ou à engager sur l'ensemble des cours d'eau du territoire,

Considérant que les cinq membres du syndicat se situent sur trois départements, voire sur trois Régions distinctes,

Monsieur le Président précise que les financements seront sollicités auprès :

- De l'Europe
- Des Directions Départementales des Territoires Cantal, Corrèze et Lot pour l'Etat
- Des Régions Auvergne Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine et Occitanie
- Des Départements Cantal, Corrèze et Lot
- De l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- D'éventuels autres partenaires financiers.

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

ID : 046-200092138-20220413-2022041308-DE



Après présentation du programme des actions 2022, inscrit au budget 2022 et avoir ouï son exposé de Monsieur le président, le comité syndical, à l'unanimité :

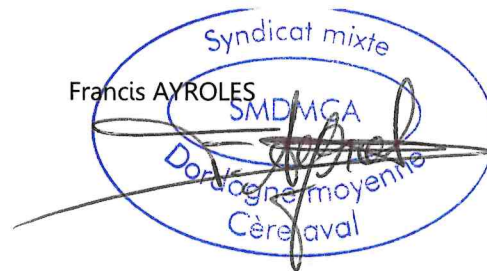
- Décide de solliciter les partenaires financiers indiqués ci-dessus pour les actions 2022 sur les bases du document ci-joint ;
- L'autorise à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette décision.

Publié et notifié le 14/04/2022

Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Le Président



*La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*